



RÉPARATION DES DÉGÂTS SANS S'ÉNERVER ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS

C'EST ARRIVÉ SUBITEMENT

Le feu, l'eau ou des catastrophes naturelles abîment les bâtiments. Pour les gérances immobilières, ces sinistres soulèvent de nombreuses questions. Dois-je signaler le sinistre à mon assurance? Si oui, à quoi dois-je faire attention en remplissant la déclaration? Et quelles mesures prendre pour réduire les dommages? Les dommages causés par un incendie ou l'eau ou les dégâts écologiques sont déjà très graves. Pour qu'ils n'empirent pas, nous prenons les mesures d'urgence requises pour empêcher tout dommage consécutif. En cas de catastrophe naturelle comme des pluies très fortes, de la grêle ou une tempête, notre équipe d'intervention d'urgence se tient à votre disposition.

Quelle que soit la raison pour laquelle nous devons intervenir: lorsque nous sommes là, nous prenons les choses en main.

L' ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS ENGBLOBE:

- Assainissement après des dégâts d'eau ou des dommages d'incendie
- Estimation
- Nettoyages en tous genres
- Élimination des odeurs
- Déblaiement et évacuation des gravats
- Constat de dommage
- Décontamination
- Assèchement de bâtiments
- Remise en état et reconstruction





"Vous pouvez compter sur nous, tout redeviendra comme avant."

La plupart des conséquences d'un sinistre sont visibles immédiatement. Mais d'autres non. Après un incendie, une inondation ou en cas de contamination, il est important de savoir également reconnaître les dommages cachés afin qu'ils n'impliquent pas de risques et de conséquences supplémentaires. Exemple pour la contamination: elle peut représenter un risque grave. Dans un tel cas, notre expertise technique nous permet d'identifier sa véritable étendue est de prendre les bonnes décisions au plus tôt.

Avec des techniques modernes d'assèchement, de décontamination et de neutralisation des odeurs, nous remettons les bâtiments et leur environnement dans un état sûr et ce, dans les meilleurs délais. Sur certains projets, nous pouvons même collaborer étroitement avec le principal entrepreneur. Peu importe qu'il s'agisse de l'entreprise de construction du propriétaire du bâtiment ou de son partenaire: nous accompagnons la remise en état avec des conseils techniques clairs et précis et un savoir-faire étendu en assainissement. Et ce même si le bâtiment est encore en cours de construction.

DES DOMMAGES DONT TOUT LE MONDE POURRAIT SE PASSER.

Un dégât d'eau peut avoir des conséquences désagréables. Et plus sa gestion est lente et peu professionnelle, plus les perspectives sont mauvaises. Gonflements, efflorescences, corrosion, voire même décomposition des matériaux: tout est envisageable. Et il n'est pas rare que cela arrive. C'est avant tout la maçonnerie qui est touchée: béton, tuiles, ciment ou plâtre. Les conséquences telles que les moisissures et les infestations fongiques n'ont rien d'agréable non plus. Une fois qu'elles ont attaqué les constructions en bois ou légères, elles représentent de véritables désagréments pour les habitants ou les



usagers.

Pour chaque sinistre, un responsable de projet se tient à la disposition de tous les acteurs: propriétaires, gestionnaires de sinistres et assurances. Pour chacun de nos projets, nous nous assurons que tous les procédés et directives en vigueur sont respectés de notre part. Il s'agit aussi bien de directives de construction que de mesures pour la santé et la sécurité.

